

185 Route de Ligné

85570 SAINT VALERIEN

tél. bureau : 02.51.28.00.28

(Hors saison 14 h-18 h Lundi Mardi Jeudi Vendredi)

Portable : 06.79.47.46.29 / 06.15.12.49.81

Contrat de Location

Entre les soussignés, est convenu, aux conditions générales stipulées au verso, la location choisie ci-dessus et comme suit

Identification du preneur :

Nom : Prénom : Profession :

Date et lieu de naissance : Adresse complète :

.....Tél :

Réserve suite aux renseignements que vous nous avez fournis :

- Chalet 6/7pers. avec local Chalet 6 pers . Chalet 5 pers.

Situé au Camping des Rulières, à Saint-Valérien, au prix de TVA comprise.

Cette location abritera ma famille composée de adultes et de enfants.

Arrivée le **APRES 15 H** départ prévu le **AVANT 10 H**

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location décrites au verso et m'y conformer. Je vous transmets les deux imprimés remplis et signés et un chèque du montant des arrhes 25 % soit à valoir sur mon séjour, dont vous voudrez bien m'en accuser réception pour l'engagement de location.

SIGNATURE DU GESTIONNAIRE : **SIGNATURE DU PRENEUR (fait en 2 exemplaires)**

A , le20 ... (faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)
(faire deux exemplaires, les signer tous les deux et les renvoyer au gestionnaire)

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

LES LOCATIONS SE FONT UNIQUEMENT DU SAMEDI AU SAMEDI PENDANT LA PERIODE DE JUILLET-AOÛT.

Toute location sera accompagnée d'un chèque de 25 % du montant total de la location à titre d'arrhes, bien entendu déductibles du montant du séjour. Le solde de la redevance sera payable un mois avant le début du séjour
Une caution de 120 € (hébergement) et une caution 60 € (ménage) seront demandées et restituées à la fin du séjour après état des lieux.

N'OUBLIEZ PAS :

- La location est personnelle, il est interdit de céder ou de sous-louer la location à un tiers.
- Les chiens de catégorie 1 et 2 ne sont pas acceptés sur le camping.
- Toute modification pouvant entraîner une variation du montant de la redevance en plus ou en moins doit être signalée à l'arrivée. En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur.
- Vous devez nous aviser de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location, le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de la location réservée s'il restait sans nouvelles 24 heures après la date prévue d'arrivée.
- Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé qu'elle qu'en soit la raison.
- Clause attributive de juridiction : les litiges éventuels seront à la compétence exclusive du Tribunal d'instance de la Roche sur Yon.
- Nous renvoyer les deux exemplaires du contrat, remplis et signés, l'un d'eux vous sera réexpédié par retour, signé par le gestionnaire.

Chers clients, ces précisions étaient nécessaires afin d'éviter toute équivoque, nous vous remercions de votre confiance et souhaitons que vos prochaines vacances deviennent un souvenir inoubliable.

LA DIRECTION.